

Délibération n° 190 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à 10 h 030

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents : Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Christiane MARTIN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : ZA les Cazes – travaux de voirie et parties communes

Monsieur le Président propose, afin de maintenir un coût de vente raisonnable que la voirie aménagée pour l'accès et les parties communes de la zone, estimées à ce jour à 325 000 €, constitue un équipement commun non cédé aux acquéreurs pour lesquelles le syndicat assurera la gestion et l'entretien.

Les écritures comptables sont identifiées sur les deux budgets primitifs 2023 : Budget Principal et Budget Annexe « ZA les Cazes »

Le Président soumet au vote cette proposition et les écritures comptables s'y rapportant.

Après en avoir délibéré le comité syndical vote la proposition du Président à savoir que le Budget Principal supportera les investissements liés à la voirie et parties communes.

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Pour : 7 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 21 mars 2023


Le Président,

Arnaud VIALA